

Loi sur les pêcheries

Il existe un contraste frappant entre la réalité et les problèmes imaginaires que pourrait poser l'application maladroite d'une partie de la loi sur les pêcheries par certains agents, à certains moments et à certains endroits.

Je me sentirais probablement beaucoup plus à l'aise si je ne devais pas parler dans le cadre du débat sur la troisième lecture et si je ne devais pas contester qu'il y ait à Kootenay-Ouest un nombre égal de représentants de cette industrie et de personnes dont le principal souci est l'incident écologique de cette industrie. Je m'en voudrais toutefois d'é luder cette question. Par exemple, il y a des compagnies qui puisent de l'eau dans le Columbia et la renvoient dans le fleuve, comme la Cominco Ltd., la Canadian Cellulose Pulp and Paper, la Canadian Cellulose Saw Mills, ainsi que la Kootenay Forest Products sur le lac Kootenay et la Triangle Pacific sur le lac Slocan qui déversent leurs eaux usées dans la Kootenay, affluent du Columbia.

Il y a aussi plusieurs mines qu'on exploite de temps à autre. Elles ont besoin d'eau. La H.B. Mine en est un exemple. J'aimerais signaler un incident qui s'est produit à la H.B. Mine. Un jour, l'un de ses conduits qui mène à un étang de rebut s'est rompu et quelques prétendus écologistes qui passaient par là ont remarqué que les eaux usées coulaient sur l'autoroute. H.B. Mine n'est qu'à quelques milles sur le flanc de la montagne et la route pour s'y rendre est excellente. Qu'est-ce que ces écologistes ont fait? Ils n'ont pas pris le chemin de la montagne pour aller avertir la compagnie qu'un de ses conduits s'était rompu et déversait de l'eau usée dans la Salmo et non pas dans son bassin. Ils se rendirent plutôt à Nelson et signalèrent la chose à un agent des pêcheries qui, quelques heures ou quelques jours plus tard, prit les mesures qui s'imposaient.

On porta des accusations contre la société H.B. Mine. En pleine audience le juge condamna sévèrement ces deux soi-disant protecteurs de l'environnement qui avaient préféré voir l'industrie pénalisée pour avoir accidentellement eu une fuite, au lieu de régler le problème en avisant directement les responsables de l'usine.

Il n'y a pas de doute qu'il faut de la pondération. L'industrie a des préoccupations bien fondées. Si jamais le ministre appliquait le bill à la lettre, il aurait des problèmes. Les fonctionnaires peuvent satisfaire les besoins d'une ville de 4,000, de 20,000 ou de 100,000 habitants pendant une semaine ou deux à cause d'une fuite accidentelle dans un établissement industriel qui a été fermé. Si le ministère prend des dispositions déraisonnables dépourvues de tout sens de la mesure et si certains fonctionnaires se rendent là-bas avec des pouvoirs dont ils se croient investis, ce qui pourrait bien être le cas avec ce bill, ils peuvent s'apercevoir qu'ils ont dissipé les préoccupations de la localité en matière écologique pour une semaine. Mais lorsque les chèques de paye n'arrivent plus, ils risquent de découvrir brusquement que la situation a changé. Je parle, bien sûr, des problèmes prétendument imaginaires évoqués par le ministre. Dans leurs déclarations au comité, les députés exprimaient, je crois, leurs inquiétudes aux fonctionnaires. Le ministre nous a assurés ici même que le gouvernement ferait preuve de pondération.

Je ne veux pas que les gens de ma circonscription ou les Canadiens en général pensent que j'épouse la cause de l'indus-

[M. Brisco.]

trie, car ce n'est pas le cas. Je sais très bien tout le mal que certains établissements industriels font à notre environnement. On n'a pas à en douter. Nous en avons des preuves. Il y a, bien sûr, ceux qui semblent ne pas s'en soucier, probablement à la suite des modifications déjà apportées à la loi sur les pêcheries et à l'adoption d'une série de mesures touchant la défense de l'environnement. Mais, d'un autre côté, il y a les entreprises qui ont dépensé des millions de dollars pour limiter la pollution. Si nous forçons une industrie à dépenser des millions de dollars pour améliorer de façon insignifiante la qualité de l'eau dans un effluent, peut-on vraiment dire que nous faisons la part des choses? Je suis certain que les habitants de ma circonscription qui se préoccupent comme moi de l'environnement accepteront cet argument.

Il y a une autre question qui me préoccupe et j'aimerais à cet égard citer un extrait de la page 8 du discours du ministre:

Par exemple, il existe une disposition générale selon laquelle il faut prévoir des passages pour les poissons à toutes les obstructions si le ministre l'exige. Les propriétaires de barrages ou même ceux qui veulent en construire ne peuvent même pas commencer les travaux de construction tant que le ministre n'a pas approuvé la forme, la capacité et l'emplacement des structures permettant le passage de poissons. Je n'exerce pas toujours ce pouvoir; de fait, je tiens compte de la valeur relative, c'est-à-dire la valeur d'un barrage prévu à une fin quelconque et la valeur des ressources de poisson.

J'aurais voulu que le ministre fasse des déclarations du même genre quand nous avons étudié le traité du fleuve Columbia. Je me demande si le ministre aura le courage de faire comme il l'a dit, quand il s'agira du barrage Revelstoke. Nonobstant le traité du fleuve Columbia, le ministre aura-t-il le courage de faire ce qu'il a dit à propos du détournement de la rivière Kootenay dans le fleuve Columbia? A cause du traité du fleuve Columbia, nous avons déjà constaté que les éléments nutritifs du lac Kootenay ne sont plus les mêmes, que la température de l'eau a changé et que les prises ont diminué considérablement. A cause de ce traité, on a entièrement détruit les frayères sauf une, celle de la truite bien connue du lac Kootenay, cette espèce bien particulière qui peut peser jusqu'à 30 et 40 livres pièce. On a totalement détruit les frayères du kokanee, saumon d'eau douce parfois appelé poisson rouge. Il est vrai qu'on a installé des frayères artificielles qui semblent avoir aidé le kokanee. Le fait est que les pêches ont dégénéré et se sont détériorées.

● (2200)

Si le ministre n'est pas prêt à se servir de son autorité, rien ne se passera. Il n'y aura pas de pêche sur les réseaux fluviaux Columbia et Kootenay. Je veux que le ministre sache que les habitants de la circonscription de Kootenay-Ouest et de la Colombie-Britannique surveilleront de très près ce que lui et son ministère feront au sujet de ce genre de construction que, dans certains cas, on pourrait qualifier de destruction.

Je me demande si le ministre aurait insisté pour faire installer des passes migratoires au barrage Keenleyside—le barrage construit conformément au traité Columbia qui, venons-nous de découvrir, n'était pas nécessaire. Après la déclaration que le ministre a faite au comité sur les projets hydro-électriques ou les barrages de tout genre, je le préviens que moi-même et probablement bien d'autres députés surveillerons de très près ce que lui et son ministère feront.